

PCF

secteur
**Économie
sociale
et solidaire**

COOPÉRACTIF

mai-juin 2015

Le PCF agit avec tous ceux qui participent à la transformation de la société en rompant avec les logiques libérales.

L'Économie sociale et solidaire (ESS) est susceptible de jouer un rôle majeur dans cette transformation, principalement en s'appuyant sur la propriété collective des entreprises. Le PCF entend contribuer à son développement.

Après l'adoption de la loi cadre sur l'ESS le 31 juillet 2014, nous avons besoin d'une vision politique éclairée pour travailler à développer les capacités émancipatrices, souvent latentes, parfois niées voire détruites, de ces organisations.

COOPÉRACTIF est né pour y contribuer: bonne lecture de ce premier numéro.

contact

Sylvie Mayer
mayersy@wanadoo.fr
06 81 74 10 13

Jean Huet
jeanhuetmtp@gmail.com

retrouvez nous sur <http://ess.pcf.fr>

**FORUM DES
ALTERNATIVES EUROPÉENNES**
30 et 31 mai
Paris place de la République



interview
de **Sylvie Mayer**
responsable du
groupe de travail ESS
au PCF

de quoi parle-t-on ?

Quand on parle d'économie sociale et solidaire, de quoi s'agit-il exactement ?

L'Économie sociale et solidaire, ce sont 222 800 organisations ou entreprises employeuses sous statuts d'associations (78,2%), coopératives (13,2%), mutuelles (5,6%), et fondations (3,1%). Les comités d'entreprises entrent selon nous dans ce périmètre, ce qui n'est pas encore accepté par les pouvoirs publics français ni par les acteurs institutionnels de l'ESS.

Quels sont les points communs entre ces acteurs si différents ?

Tous ces structures reposent sur l'initiative de femmes et d'hommes qui à un moment donné pour des raisons souvent différentes ont décidé librement de se regrouper autour d'un projet commun : le commerce équitable, les circuits courts alimentaires, l'énergie renouvelable...

La propriété collective des outils de production structure ces initiatives comme leur gestion démocratique sur le long terme, chaque associé ou adhérent disposant d'une voix.

Mais c'est aussi la limitation de la répartition des excédents de gestion ou la rémunération équitable entre les membres qui est importante. L'ESS peut construire une économie durable, avec des entreprises pérennes.

Existe-t-il une seule forme de coopérative en France ?

Non, il existe une grande diversité de coopératives qui n'ont pas toutes le même potentiel émancipateur. Coop FR* distingue 5 grandes familles : les coopératives d'entreprises (les associés sont des entrepreneurs), les coopératives d'utilisateurs ou d'usagers, les coopératives bancaires, les coopératives de travailleurs (Scop) et les coopératives multisociétariales (Scic). La loi sur les coopératives de 1947 officialise ces différents statuts avec des règles communes : 1 associé = 1 voix, 15% des excédents en réserves légales,...

* Coop FR est l'organisation représentative du mouvement coopératif français

Mais le statut ne suffit pas à déterminer ce potentiel, la vie coopérative est propre à chacune. Plus le sociétariat est large, plus la réflexion est partagée et les décisions stratégiques discutées, plus la dynamique coopérative est capable de générer une appropriation de l'outil de production.

Peu de français savent qu'ils épargnent dans une banque coopérative ou mutualiste. Pourtant, c'est une part importante de l'ESS ?

En effet, 60% des dépôts bancaires sont dans les banques coopératives ou mutualistes. Malgré l'affirmation répétée dans leur publicité sur la place des sociétaires, il y a beaucoup à faire en matière de démocratie, de parité dans les instances élues, de transparence dans les activités de ces banques. Cette absence de participation réelle dans la majorité de ces banques ne favorise pas l'appropriation par les épargnants. Nous menons avec AP2E (Association pour une économie équitable) une campagne pour

la propriété
collective des outils
de production
structure
l'Économie sociale
et solidaire

que chaque assemblée générale de banques coopératives soit l'occasion pour les sociétaires de poser des questions stratégiques. Où est placé l'argent ? Quel soutien financier aux PME et PMI, artisans locaux ? Quels critères déterminent les attributions de financements ?...

Comment le PCF peut-il concilier le 100% sécurité sociale et l'existence de mutuelles ?

Si le PCF et le Front de gauche portent en effet la proposition d'une sécurité sociale qui prenne en charge à 100% les soins prescrits, nous sommes convaincus que les mutuelles continueront de jouer un rôle significatif en matière de prévention, de protection et d'éducation à la santé. Elles ont aussi une place à tenir dans une démocratie sanitaire réelle en étant des représentantes des ayants-droit à la santé.

Les services de soins et d'accompagnement mutualistes devront être préservés et développés.

LE CHIFFRE

222 800
organisations
ou entreprises

dans la famille Scop : 2 coopératives

Les Sociétés coopératives et participatives (Scop)

sont des sociétés commerciales à capital variable (libre entrée et sortie des sociétaires) qui peuvent prendre la forme d'une Société anonyme (SA), Société à responsabilité limitée (SARL) ou Société par action simplifiées (SAS).

Les salariés sont les associés majoritaires de toute Scop, ils détiennent au moins 51% du capital et au minimum 65% des droits de vote en Assemblée générale.

La proportion des sociétaires parmi les salariés est très variable d'une Scop à une autre.

Chaque associé, quelle que soit sa détention de parts sociales, dispose d'une voix.



voir la vidéo Les Scop https://www.youtube.com/watch?v=4QhR_wM0MXk

Les Sociétés coopératives d'intérêt collectif (Scic)

sont des sociétés commerciales à capital variable (libre entrée et sortie des sociétaires) qui peuvent prendre la forme d'une SA, SARL ou SAS. La Scic associe au moins un salarié (ou en l'absence de salarié un producteur du bien ou du service vendu par

la Scic), un bénéficiaire (usager, fournisseur...), une tierce personne (toute personne physique ou toute personne morale de droit privé ou de droit public).

Les collectivités territoriales, leurs groupements et les établissements publics territoriaux peuvent détenir jusqu'à 50% du capital social de la Scic.

Chaque associé, quelle que soit sa détention de parts sociales, dispose d'une voix.

Quand la Scic réalise en fin d'année des excédents de gestion, au moins 57,5% des excédents sont alloués aux réserves de l'entreprise (impartageables – peut aller jusqu'à 100% des excédents).

LES CHIFFRES ESS

2,33 millions de salariés soit 10,3% de l'emploi en France
31% de temps partiels dans les associations, 10% dans les coopératives et 19% dans les mutuelles.

Associations

300 000 associations vivantes dont 183 000 employeuses
12 700 000 bénévoles (l'équivalent de 1,5 millions d'emplois temps plein)
1 886 150 salariés

Coopératives

23 000 entreprises coopératives
307 020 salariés

Mutuelles

450 mutuelles pour 38 millions de personnes protégées
131 410 salariés
Gestion de plus de 2500 établissements
623 mutuelles d'assurances

Dis-moi
et j'oublierai
montre-moi
et je me souviendrai
implique-moi
et je comprendrai
Confucius

Nous recommandons

La lecture tous les 1^{ers} mardis du mois des Cahiers ESS.

Depuis septembre 2013, *l'Humanité* contribue chaque mois à poser les enjeux majeurs de l'économie sociale et solidaire.

Tous les numéros sont disponibles sur <http://ess.pcf.fr>



Nous avons lu

Vers une gestion coopérative de l'eau ? L'utilisation des Scic

Jean Huet - Fondation Gabriel Péri, 105p, août 2014

L'eau est un bien commun dont chacun est en droit de disposer. L'aspiration des citoyens à prendre part aux choix concourant aux biens communs peut amener à développer une conception coopérative des services publics et proposer une nouvelle forme de gestion. Dans cette perspective, Jean Huet nous propose d'étudier l'utilisation du statut de *Société coopérative d'intérêt collectif* (Scic), apparu en 2001, pour développer une approche multi-sociétariale et désintéressée de la gestion de l'eau.

Le PCF et l'ESS : une nouvelle dynamique saluée !

<http://alternatives-economiques.fr/blogs/abherve/2015/05/16/linteret-du-pcf-pour-less-se-retrouve-sur-le-terrain-a-vendenesse-sur-arroux/>

Nous y serons

Forum des alternatives européennes les 30 et 31 mai
Paris place de la République

Rencontre ESS à Forges les Bains le 18 juin

Rencontre ESS en région Midi-Pyrénées Languedoc le 13 juin

Université d'été du PCF 28, 29 et 30 août 2015 aux Karellis



Ils participent au groupe de travail

Jean-François Christe (PCF 71), Maurice Décaillot (PCF 49) Jacques Defortescu (PCF 76), Karine Delpas (PCF 75) Jean-Marc Deschamps, Bruno Forest (PCF 21), Jean-Louis Frostin (Conseil national PCF), Janine Guespin (Espace Marx), Isabelle Halary (PCF 73), Rima Hawi (PCF 75), Jean Huet (PCF 75), Annick Le Poul (PCF 91), Philippe Maingault, Sylvie Mayer (PCF 91), Jacques Michelet (PCF 78) Jean-Philippe Milesy (consultant Humanité ESS), Matthieu Moriametz, Alain Obadia (Conseil national PCF), Jean-Paul Pla (PCF Toulouse), Jean-Paul Plassard (Cidefe), Jacques Potavin (GOESS), Gilles Remignard (PCF 91), Daniel Richard (PCF 74), Jean-Alain Thébaud (PCF 78), Hugo Vandamme (Pcf 59), Jean-Paul Van Hoove (PCF 75), Roger Zylberberg (PCF 94).

...ET VOUS ?

